

Berne,

Destinataires:

Partis politiques Associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne Associations faîtières de l'économie Autres milieux concernés

Protection des données lors de l'utilisation de l'infrastructure électronique de la Confédération; ouverture de la procédure de consultation

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, nous vous transmettons ci-joint le projet de révision de la loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (LOGA, RS 172.010) et le rapport explicatif pour prise de position.

Le projet de révision vise la protection des données lors de l'utilisation de l'infrastructure électronique de la Confédération (téléphone, ordinateur, contrôle à l'entrée des bâtiments, appareils de vidéosurveillance etc). Les utilisateurs de cette infrastructure laissent forcément des traces électroniques (données indiquant par exemple quand et entre quelles personnes une communication téléphonique a eu lieu ou quand et depuis quel ordinateur telle page Web a été consultée). Ces données peuvent également faire l'objet d'une analyse par rapport à une personne déterminée. Il s'agit en partie de données particulièrement sensibles. Cette analyse peut donner lieu dans certain cas à la création de profils de la personnalité.

Les dispositions de protection des données du projet de révision visent à régler dans une loi au sens formel le traitement de données lors de l'utilisation de l'infrastructure électronique de la Confédération. Ces modifications doivent d'une part protéger les utilisateurs contre des traitements illicites de leurs données par l'exploitant de l'infrastructure électronique. Ces normes permettent d'autre part de créer une base légale pour les exploitants pour qu'ils puissent effectuer les traitements nécessaires de manière licite.

Le délai pour prendre position dans le cadre de la présente procédure de consultation est fixé au **31 mars 2009**.

Des exemplaires supplémentaires des annexes ci-jointes sont disponibles sur internet à l'adresse suivante : http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html

Nous vous prions de bien vouloir adresser votre prise de position à l'Office fédéral de la justice, Bundesrain 20, 3003 Berne.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez vous adresser aux personnes suivantes:

- Dieter Biedermann (Tél. 031 322 47 50, dieter.biedermann@bj.admin.ch)
- Hanni Nahmias (Tél. 031 322 47 67, hanna-louise.nahmias@bj.admin.ch).



Nous vous prions de bien vouloir agréer, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Eveline Widmer-Schlumpf Conseillère fédérale

Annexes:

- Projet mis en cosultation et commentaire
- Liste des destinataires de la procédure de consultation